

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

COMPTE RENDU

Réunion du conseil municipal du 18 JUIN 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-HUIT DU MOIS de JUIN à 18 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain – BENOIT Patrick – DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MARCADIER Christian – MEAR Emmanuel - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie-Edith - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : FOURRE-GALLURET Karine

Absents excusés : MERCIER Bruno et SIMONET Sylvette

Pouvoirs : MERCIER Bruno a donné pouvoir à Marie-Edith PLANTIVERT et SIMONET Sylvette a donné pouvoir à Jean-Clément MOREAU

Date de convocation : 11/06/2014

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Majorité absolue : 8

AVENANT AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU BOURG – PHASE 3 Lot 1 – Terrassement- VRD – fondation – structure chaussée - Avenant n° 1

Le conseil municipal accepte le nouveau montant du marché attribué à l'entreprise SCOTPA. Il est donc modifié comme suit :

Montant initial du marché HT	334 359.10 €
Plus-value avenant n° 1 HT	16 667.10 €
Montant révisé du marché HT	351 026.20 €
TVA 19.6 %	65 534.38 €
TVA 20 %	3 333.42 €
Montant révisé du marché TTC	419 894.00 €

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS TEMPORAIRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
- De préciser que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

AVIS PROJET D'ALIENATION DU PAVILLON SITUÉ AU N°8 LA CARREFOURCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'opposition à la vente du pavillon situé au N°8 La Carrefourche

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint-Séverin propose au choix de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

- Madame Josette MERZEAU
- Madame Karine FOURRE-GALLURET

FUSION DES REGIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de SAINT SEVERIN.

AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DATAR POUR LE FONCTIONNEMENT DU « RELAIS SERVICES PUBLICS » de SAINT-SEVERIN

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement du développement du « Relais Services Publics » de St-Séverin
- **APPROUVE** le plan de financement pour l'année 2014
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DATAR pour l'année 2014 et à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt du dossier

Vu pour être affiché le 25/06/2014 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Séverin le 25 juin 2014

